

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
65 avenue de la Forêt Noire  
67 000 STRASBOURG

**Objet :** Allègement de service devant élèves en REP+

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons pris connaissance de votre courrier daté du 26 avril 2022 en réponse à notre courrier du 28 mars 2022.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de la perspective d'une situation plus favorable, nous ne trouvons toutefois pas de réponse formelle à nos demandes.

En effet, cette perspective plus favorable peut évoluer et n'est surtout pas garante de l'octroi des demi-journées d'allègement de service des personnels enseignants en REP+, qui plus est quand on rapproche cette demande de celle concernant les journées de décharge des directrices et directeurs d'école de une à trois classes.

Dans l'éventualité (probable) où tout ou partie des demi-journées d'allègement de service et des journées de décharge des directrices et directeurs d'école ne pourraient être octroyées, quelle compensation envisagez-vous de leur proposer et à quel terme ?

Nous nous permettons de vous rappeler notre proposition, à savoir qu'à défaut de pouvoir les octroyer les rémunérer en heures supplémentaires effectives.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.



Laure TREMOLIERES et Didier CHARRIE  
Co secrétaires généraux du SE-Unsa 67